MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-159

Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de froid

1. Secteur d'application
Bâtiments tertiaires existants.

2. Dénomination
Raccordement d'un bâtiment tertiaire existant à un réseau de froid.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le bâtiment n'a jamais été raccordé à un réseau de froid avant la réalisation de l'opération.

La preuve de réalisation de l'opération est le contrat de fourniture de froid entre le bénéficiaire de l'opération et le gestionnaire du réseau.

La date d'achèvement de l'opération est la date de prise d'effet du contrat de fourniture de froid ou de première livraison de froid mentionnée au contrat.

Le document de preuve de réalisation de l'opération produit à l'appui de la demande de certificats d'économies d'énergie comporte les extraits d'intérêt du contrat de fourniture de froid mentionnant :
- les parties signataires et leurs signatures (nom ou raison sociale, adresse et représentants) ;
- la puissance souscrite ;
- la date de signature du contrat et celle de sa prise d'effet ou de la première livraison de froid ;
- la désignation, l'adresse et le secteur d'activité desservi par le réseau de froid lors de ce raccordement.

4. Durée de vie conventionnelle
36 ans.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

5. Montant de certificats en kWh cumac

Secteur	Montant en kWh cumac par kW
Data Center	**26 000**
Cafés, hôtels, restaurants	**10 400**
Santé	**26 000**
Enseignement, recherche	**4 900**
Sport, loisirs, culture	**19 800**
Bureaux	**7 800**
Commerces	**11 300**
Autres	**4 900**

X

Zone climatique	
H1	**1**
H2	**1,3**
H3	**1,8**

X

Puissance thermique en kW
P

NB1 : Un data center ou centre de données est un site physique regroupant des installations informatiques (serveurs, routeurs, commutateurs, disques durs…) chargées de stocker et de distribuer des données à travers un réseau interne ou *via* un accès Internet. Il ne s'agit pas de salles informatiques avec opérateurs saisissant ou traitant des données informatiques.
NB2 : La puissance thermique est la puissance souscrite dans le contrat de fourniture de froid entre le bénéficiaire de l'opération et le gestionnaire du réseau.